

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Le vingt-neuf mai deux mil dix-sept, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une session ordinaire qui aura lieu en Mairie le lundi douze juin à vingt heures.

Ordre du jour :

- ↳ rapport annuel sur l'assainissement
- ↳ tarifs 2017/2018 pour la cantine, la garderie et les photocopies
- ↳ subventions 2017 aux associations
- ↳ renouvellement de l'emprunt pour le lotissement
- ↳ inauguration de la mairie, de l'agence postale et du terrain multisports
- ↳ questions diverses

L'an deux mil dix-sept le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST-PRIEST DE GIMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.BARROT Bernard, Maire

Etaients présents : M.BARROT BERNARD, M.BUGEAT THIERRY, M.TAUTOU REMI, M.DEVEIX SERGE, M.SAUVAGNAT NOEL, M. CHAUMEIL FABRICE, Mme FAURE-BEYSSERIE SYLVIE, Mme SUIRE CATHERINE

Etait absent et représenté : M.BION CHRISTIAN

Etait absent : M.FAUCHER BERNARD

Secrétaire de séance : M.BUGEAT THIERRY

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- demande de subvention complémentaire pour le city stade.
- création et suppressions de postes.
- achats de tests psychologiques pour l'école.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal, ces points sont rajoutés à l'ordre du jour.

1) Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement – année 2016

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2016 et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

Il rappelle que le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration effectue régulièrement une visite sur l'installation de traitement des eaux usées. Il précise que les comptes rendus sont consultables par chacun en Mairie.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

↳ Accepte le rapport présenté et demande à Monsieur le Maire de le transmettre à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

2) tarifs cantine et garderie 2017-2018.

Votants : 9 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

☞ décide de maintenir les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2017 – 2018 au même niveau que ceux de 2016 – 2017, à savoir :

- Cantine : 2.45 € pour les enfants domiciliés sur la commune
2.70 € pour les enfants hors commune
- Garderie : 1€ par tranche horaire.

3) Subventions annuelles aux associations.

Votants : 9 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2017 les subventions suivantes :

Associations communales :

Rugby	1 000 €
Parent d'élèves	400 €
Anciens combattants	100 €
Le Flot Argenté	100 €
ST-Priest de Gimel Loisirs	100 €
Société de chasse	400 €

Autres associations

Handicap :

APAJ	40 €
------	------

Social :

ATS	40 €
Ligue Cancer	40 €
Protection civile	40 €
Secours populaire	40 €

Culture :

JMF	40 €
-----	------

Sport et éducation :

USEP	40 €
PEP 19	40 €
Prévention routière	40 €

Divers :

Délégués éducation nationale	40 €
------------------------------	------

Soit un total de 2 500 €

4) Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 27 juin 2017
Publiée le 30 juin 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Madame Gorse, enseignante à l'école de Saint-Priest de Gimel, d'organiser un séjour pédagogique à Bugeat pour les élèves de CM1 et de CM2 du 19 au

21 juin ; à ce titre elle sollicite un financement exceptionnel de 400 € qui serait versé à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- *décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à la coopérative scolaire pour aider à financer l'organisation d'un séjour pédagogique à Bugeat du 19 au 21 juin.*

5) Subvention exceptionnelle à l'association la Maison des Pompiers

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 16 juin 2017
Publiée le 20 juin 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'association la Maison des Pompiers de participer, avec les enseignants, à l'organisation d'une sortie pour les élèves de l'école, avec visite d'une caserne de pompiers à Brive. La Maison des Pompiers sollicite de la mairie un financement exceptionnel de 132 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- *décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 132 € à l'association la Maison des Pompiers pour l'organisation d'une sortie scolaire.*

6) Renouvellement de l'emprunt pour le budget du lotissement (information)

La ligne de trésorerie qui finance les travaux du budget du lotissement arrive à échéance le 25 août 2017 ; cet emprunt devant être renouvelé, il convient d'en déterminer les modalités. De plus, compte tenu de la difficulté à vendre les lots du lotissement, une réflexion doit être engagée par rapport à une éventuelle modification du tarif des lots ainsi que sur une évolution du règlement du lotissement afin de permettre de construire une maison sur deux lots. La commission des finances se réunira très prochainement afin de faire des propositions au Conseil Municipal.

7) Inauguration de la mairie (information)

Le buffet sera organisé par le restaurant l'Entracte pour un montant de 1400 € TTC.

8) Installation d'un terrain multisports de proximité – complément de demande de subvention.

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que TULLE AGGLO a décidé pour 2017 la création de 6 terrains multisports de proximité sur son territoire, dont un à la Gare de Corrèze sur la commune de Saint-Priest de Gimel.

La commune mettrait donc à disposition un terrain plat et stabilisé de 20 m par 30 m lui appartenant (parcelle AC 53); ce terrain se trouve à la Gare de Corrèze dans un secteur sans risque en termes de circulation routière, à proximité immédiate de l'école et de la future mairie.

La commune prendrait en charge les travaux de décaissement et de coulage d'enduit de scellement et de béton bitumineux à chaud sur le site afin que le TMP puisse y être installé. Ces travaux ont commencé en mai 2017. Le coût des travaux en première approche est de 17 200 € HT. Il passera à 19 610 € HT en fonction des options retenues (piste d'athlétisme notamment)

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions dont notamment une au titre des équipements sportifs du Conseil Départemental (30 % du HT) Le reste à charge pour la commune serait donc de 14 707 € HT.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal* :

☞ *approuve les travaux d'installation du terrain multisports de proximité ;*

☞ *décide d'inscrire en dépenses et en recettes au budget 2017 les crédits nécessaires ;*

☞ *sollicite un complément d'aide du Conseil Départemental de la Corrèze au titre des équipements sportifs 2017 ;*

☞ *charge Monsieur le Maire de solliciter toute autre subvention relative à cette opération ;*

☞ *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afin de mener à bien cette opération.*

9) Création et suppression d'emplois administratifs et techniques.

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer les postes administratifs et techniques suivant à compter du 1^{er} juillet 2017, pour faire face aux besoins des services et aux propositions d'avancement de grade de la CAP du 30 mai 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à raison de 25.85 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 31.85 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 31.38 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Il précise également qu'il y a lieu de supprimer les postes administratifs et techniques suivant à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 25.85 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 31.85 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 31.38 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal* :

☞ *décide de créer les postes administratifs et techniques suivant à compter du 1^{er} juillet 2017 :*

- *1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à raison de 25.85 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 31.85 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 31.38 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires.*

☞ *décide de supprimer les postes administratifs et techniques suivant à compter du 1^{er} juillet 2017 :*

- *1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 25.85 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 31.85 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 31.38 heures hebdomadaires.*
- *1 poste d'adjoint technique territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires.*

☞ *autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants.*

10) Achat de tests psychologiques pour l'école.

Votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 19 juin 2017
Publiée le 23 juin 2017

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Inspectrice de l'Education Nationale concernant l'achat de nouveaux tests psychologiques pour les enfants de l'école. L'achat de ces tests représente un montant de 3195 € TTC qui serait répartis entre les 25 écoles de son secteur et au prorata du nombre d'élèves par école.

Pour Saint-Priest de Gimel, le coût de cet achat serait de 220.28 € pour nos 71 élèves. La commune d'Argentat percevra les participations des communes concernées puis se chargera de l'acquisition des tests.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

☞ *approuve l'acquisition des tests psychologiques et s'engage à régler à la commune d'Argentat la participation pour notre école.*

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que ci-dessus

- 1) Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement – année 2016
- 2) tarifs cantine et garderie 2017-2018.
- 3) Subventions annuelles aux associations.
- 4) Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire
- 5) Subvention exceptionnelle à l'association la Maison des Pompiers
- 6) Renouvellement de l'emprunt pour le budget du lotissement (information)
- 7) Inauguration de la mairie (information)
- 8) Installation d'un terrain multisports de proximité – complément de demande de subvention.
- 9) Création et suppression d'emplois administratifs et techniques.
- 10) Achat de tests psychologiques pour l'école.

Présents :

Bernard BARROT

Noel SAUVAGNAT

Thierry BUGEAT

Fabrice CHAUMEIL

Serge DEVEIX

Rémi TAUTOU

Cathy SUIRE

Sylvie FAURE-BEYSSERIE